# Diaporama de la CME du 12 mars 2024

#### 1. Informations du président

#### Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le 8 mars, l'AP-HP a signé avec l'association « Donner des elles à la santé » une <u>charte</u> en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La CME de l'AP-HP continuera le travail entamé sous le précédent mandat qui vise à faire entrer dans les faits l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La sous-commission Vie hospitalière (CVH), qui a inscrit ce sujet à l'ordre du jour de sa première réunion du 12 mars, est chargée de faire des propositions à la CME pour la mise en œuvre de la loi du 19 juillet 2023 visant à porter à 50 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026 la part de chaque sexe dans les nouvelles nominations de chef de service et directeur ou directrice de département médico-universitaire (DMU). Pour être au rendez-vous, un travail en amont est indispensable et doit donc être entamé dès aujourd'hui.

#### • Permanence des soins en établissements de santé (PDSES)

La loi du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, dite « <u>loi Valletoux</u> », crée une responsabilité collective des établissements de santé publics et privés dans l'organisation de la permanence des soins (PDS). La Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a lancé une enquête, qui se déroule du 11 mars au 7 avril. Sur l'intervention des conférences des présidents de <u>CME de CHU</u> et de centre hospitalier, cette enquête est étendue à la continuité des soins, car indissociable de la PDS.

Malgré les difficultés réelles de réalisation de cette enquête dans les services, il convient d'y apporter le plus grand soin car ses résultats serviront à l'agence régionale de santé (ARS) pour mettre à jour le volet permanence des soins du schéma régional de santé.

## Élections professionnelles

La DGOS et le Centre national de gestion (CNG) organisent du 11 au 18 juin 2024 les élections des représentants des personnels médicaux dans les trois instances nationales suivantes :

- le Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques (CSPM);
- la Commission statutaire nationale (CSN);
- le conseil de discipline des praticiens hospitaliers.

Toutes les informations sur ces élections sont disponibles sur le site internet du <u>CNG</u> ou de la <u>DGOS</u>.

## Stratégie médicale à 5 ans

Le 7 mars, les groupes hospitalo-universitaires (GHU) ont présenté au directeur général et au président de la CME leurs priorités en matière d'évolution de l'offre de soins et leurs projections capacitaires à 5 ans, assorties de leurs conditions de réalisation (ressources humaines, évolution des modes de prise en charge...) et précisé leur positionnement territorial.

Ces présentations ont permis également aux GHU d'évoquer les sujets d'intérêt commun à l'ensemble de l'AP-HP ou qui doivent faire l'objet d'une analyse transversale inter-GHU au niveau de l'AP-HP. À titre d'exemple, parmi les sujets évoqués : la pédiatrie, la chirurgie cardiaque et la cardiologie interventionnelle, la thérapie génique et cellulaire, les soins médicaux de réadaptation (SMR) non gériatriques, l'anatomo-pathologie, les équipements innovants.

La prochaine étape de la préparation de notre stratégie médicale à 5 ans consistera à préciser la méthode et la liste des sujets qui doivent être traités au niveau AP-HP, afin d'établir un programme de travail, qui doit associer la CME, les GHU et les collégiales. À cette fin, un comité de pilotage associant les co-présidents de la sous-commission <u>Territoire</u> de la CME, les P<sup>rs</sup> Loïc DE PONTUAL et Nicolas JAVAUD, ainsi que, pour la chirurgie, le P<sup>r</sup> Anne-Sophie BATS, se réunira

prochainement sous la co-présidence du directeur général et du président de la CME. La mise à jour du projet médical sera finalisée fin 2024.

## Informations du directeur général

## Épidémies hivernales

L'Île-de-France est passée en stade post-épidémique et le nombre de passages aux urgences redescend. En conséquence, les consignes concernant le port du masque à l'AP-HP sont allégées. Le port du masque reste indiqué pour toute personne ayant des signes d'infection respiratoire ou étant à risque de forme grave d'infection respiratoire, ou ayant été en contact avec une personne ayant des signes d'infection respiratoire. Il reste obligatoire en permanence (couloirs, chambres) dans les services accueillant des patients à risque.

#### Attractivité et fidélisation

En février, le solde entre entrées et sorties de personnels infirmiers à l'AP-HP est semblable à celui de janvier (voir <u>CME du 13 février 2024</u>) : il demeure négatif mais s'améliore par rapport à février 2023 (74 recrutements contre 91, 117 départs contre 166).

## Budget 2023

Les arbitrages de fin de campagne budgétaire 2023 du Gouvernement prévoient la restitution de 400 M€ au titre de la sous-exécution de l'objectif national des dépenses d'Assurance maladie (ONDAM) 2023 et une aide exceptionnelle pour soutenir l'activité de 500 M€ à partager entre établissements publics et privés. Les négociations sont en cours sur la part qui reviendra à l'AP-HP, mais le déficit 2023 ne devrait guère excéder les 400 M€ prévus dans notre trajectoire. En revanche, le taux de couverture de l'inflation 2023, qui restera en base sur le budget 2024, année où l'AP-HP doit entamer son retour à l'équilibre, suscite des inquiétudes dans l'attente des arbitrages sur la campagne budgétaire 2024.

#### 2. Campus hospitalo-universitaire Saint-Ouen – Grand-Paris nord (M. Nicolas REVEL) (diaporama)

Le directeur général a rappelé les étapes du projet depuis son lancement en 2013 et présenté la capacité en lits et places du futur hôpital réajustée après la crise COVID. L'étude de faisabilité du site complémentaire mitoyen, pour l'acquisition duquel l'AP-HP a reçu un financement de l'État (48 M€), est en cours, avec une forte orientation en soins médicaux de réadaptation (transfert des lits de Lariboisière − Fernand-Widal et développement de la capacité d'aval du GHU). Les futurs effectifs du campus, qui devaient diminuer dans la décision du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins (COPERMO) de 2016, ont été révisés en 2023 et l'agence régionale de santé a validé le maintien des effectifs actuels.

À l'unanimité, la CME de l'AP-HP a soutenu la <u>motion</u> adoptée le 7 mars par la CME locale (CMEL) du GHU AP-HP. Nord – Université de Paris Cité.

« Motion de soutien de la communauté médicale du GHU AP-HP. Nord au projet de site complémentaire du campus nord CHUSOGPN (centre hospitalo-universitaire Saint-Ouen – Grand Paris Nord).

Le principe d'un site complémentaire est acté dans le projet du campus Nord. Il sera dédié principalement à des lits d'aval de soins médicaux de réadaptation (SMR) mais aussi de soins longue durée (SLD) et de psychiatrie, et comprendra d'autres projets médicaux importants en cours de discussion. Ce site complémentaire est indispensable au fonctionnement optimal du site principal du campus Nord que nous soutenons.

Actuellement, ce projet spécifique n'est pas encore finalisé et fait l'objet de discussions portant notamment sur la localisation exacte du bâtiment, le capacitaire, et le calendrier d'ouverture. En conséquence, la communauté médicale du GHU AP-HP. Nord :

- affirme la nécessité de ce site complémentaire à proximité du site principal;
- demande la garantie d'une capacité en lits d'aval adaptée aux besoins de la population et au fonctionnement du site principal du campus, tenant compte du déficit en lits dans le bassin de population du GHU et des activités de recours en incluant des lits de SMR spécialisés;

- demande un calendrier d'ouverture coordonné avec celui du site principal ;
- demande la validation sans délai de ce projet par nos tutelles. »
- 3. Projet pour améliorer l'expérience des patients à l'AP-HP (M<sup>mes</sup> Laetitia BUFFET et Gwénolée ABALAIN) (diaporama)

Après la phase de concertation sur les pistes pour améliorer l'expérience des patients menée en 2023 (<u>CME du 17 octobre 2023</u>), la direction générale finalise un plan d'actions opérationnel, qui s'articule autour de onze axes, pour fin mars. La CME a accueilli très favorablement ce plan, qu'elle soutient et dont elle suivra avec attention la mise en œuvre.

4. Qualité et sécurité des soins : visite de risques dans les blocs opératoires et en salles de surveillance post-interventionnelle (SSPI) (M<sup>me</sup> Paule KUJAS, D<sup>r</sup> Yên-Lan NGUYEN) (diaporama)

Les erreurs médicamenteuses sont premier motif d'événement indésirable évitable. Les visites réalisées entre 2021 et 2023 dans 24 blocs opératoires et SSPI volontaires répartis sur 19 hôpitaux de l'AP-HP montrent une sécurisation hétérogène des pratiques relatives au circuit du médicament et à la gestion des risques.

La méthode des visites de risques (voir <u>CME du 9 février 2021</u>), déjà réalisée en gériatrie (<u>Gériamed</u>), montre à nouveau son intérêt : démarche bienveillante tout en étant rigoureuse, elle met en évidence l'importance de la collaboration entre tous les métiers.

5. Intéressement recherche : bilan 2023 et perspectives 2024 (M. Milan LAZAREVIC) (diaporama)

En 2023, l'enveloppe de l'intéressement recherche a doublé pour atteindre 20,6 M€ (CME du 10 janvier 2023), répartis entre les DMU (50 %), les GHU (25 %) et l'enveloppe pilotée pour le CHU par la direction de la recherche clinique et de l'innovation [DRCI] (25 %). Globalement, les DMU ont utilisé 57 % de leur enveloppe (certains préférant attendre la constitution d'une enveloppe plus importante). Les GHU ont utilisé 74 % de leur enveloppe, qu'ils ont consacrée à hauteur de 86 % à des recrutements (49 % pour les DMU). Au total, l'augmentation des enveloppes a permis de recruter 48 personnels de recherche supplémentaires (dont 38 techniciens d'étude clinique [TEC]).

L'augmentation de la dotation socle pour la recherche de l'AP-HP de 12,6 M€ sera entièrement consacrée en 2024 au soutien à la recherche : la moitié pour poursuivre l'augmentation de l'enveloppe d'intéressement à la recherche, l'autre moitié pour les mesures salariales décidées par l'AP-HP pour ses personnels d'appui à la recherche (« levier 25 »).

La prochaine réunion de **la CME aura lieu le 9 avril 2024 de 15h00 à 18h00** ; elle sera précédée du bureau le 26 mars.

Pr Rémi Salomon, le 26 mars 2024